RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE AU TITRE DE LA LOI DE SECURITE FINANCIERE (LSF) CAISSES REGIONALES
- EXERCICE 2014 -

(Code monétaire et financier, art. L. 621-18-3 ; Code de commerce, art. L. 225-37)

Mesdames, Messieurs les sociétaires

En complément du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce dernier ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe.

Il est précisé que le présent rapport a été établi sur la base, notamment, des travaux des responsables du Contrôle périodique, du Contrôle permanent, du Contrôle de la conformité, de la Filière « risques », de la Direction financière.

Il a été finalisé sur la base de la documentation et des reportings disponibles au sein de la Caisse régionale au titre du dispositif réglementaire de contrôle interne. En outre, des échanges réguliers portant sur le contrôle interne et les risques de la Caisse régionale, sont intervenus en cours d'exercice, entre le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les responsables des fonctions de contrôle, notamment au sein du Conseil d'Administration (en particulier au moyen des présentations semestrielle et annuelle sur le contrôle interne et les risques).

Enfin, le présent rapport a été présenté pour approbation au Conseil d'Administration lors de sa séance du 24/02/2015 et sera rendu public.

I. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

I.1. PRESENTATION DU CONSEIL

- Composition du Conseil

Le Conseil d'Administration est composé de 15 administrateurs. Le Président du Conseil d'Administration ainsi que trois vice-présidents et deux secrétaires sont élus annuellement par le Conseil d'Administration.

De plus, six administrateurs élus composent le Bureau du Conseil qui prépare les travaux du Conseil d'Administration.

La limite d'âge est de 65 ans.

Civilité	Nom	Prénom	Bureau Conseil	Caisse Locale	Age
Monsieur	FLEREAU	Christian	Président	2ème vice-président	64 ans
Monsieur	LAFORTUNE	Emile	1er vice-président	Vice-président	61 ans
Monsieur	SYNESIUS	Alain	2ème vice-président	Président	63 ans
Monsieur	KELLER	Daniel	3ème vice-président	Président	60 ans
Monsieur	PREIRA	Christian	Secrétaire	Vice-président	65 ans
Monsieur	ADOLPHE	Guy	Secrétaire-adjoint	Président	61 ans

Civilité	Nom	Prénom	Fonction Conseil	Caisse Locale	Age
Madame	MAUGIR	Angèle	Administrateur	Président	58 ans
Monsieur	BORDI	Jacques	Administrateur	Président	63 ans
Monsieur	DESPLAN	Daniel	Administrateur	Président	65 ans
Monsieur	NOMEDE	Gaétan	Administrateur	Président	64 ans
Monsieur	MARTIAS	Alain	Administrateur	Président	63 ans
Monsieur	POUMAROUX	Luc	Administrateur	Vice-président	55 ans
Monsieur	SAINT-CYR	Georges	Administrateur	Président	57 ans
Madame	LETICEE-COMPPER	Michelle	Administrateur	Vice-présidente	41 ans
Madame	BIBRAC	Magguy	Administrateur	Vice-président	58 ans

Concernant l'indépendance des administrateurs du conseil :

L'indépendance des administrateurs des Caisses régionales résulte de leur mode d'élection démocratique (élu par l'Assemblée Générale, selon le principe un homme = une voix, des mandats de 3 ans avec un renouvellement par tiers tous les ans), de leur qualité de sociétaire obligatoire (permet une convergence des intérêts : ils ont un intérêt commun à ce que leur société soit bien gérée) et de l'absence d'intérêt pécuniaire personnel au regard de la bonne marche de la société. En effet, dans les sociétés coopératives, les sociétaires même administrateurs n'ont aucun droit sur les réserves ni sur les résultats au-delà d'un intérêt légalement plafonné. Enfin, la fonction d'administrateur est bénévole (toute rémunération est légalement interdite par le Code monétaire et financier), ce qui démontre l'indépendance de ceux qui l'exercent.

Concernant la diversité du Conseil d'Administration :

Il n'y a pas eu de changements intervenus dans la composition du conseil (départ, nomination, renouvellement).

– Rôle et fonctionnement général du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit une fois par mois. Il est précédé par une réunion du Bureau du Conseil. Le Conseil d'Administration examine et se prononce sur les principaux dossiers, en matière financière, sur l'activité commerciale ou sur l'organisation. Annuellement, le Conseil d'Administration valide le budget de l'exercice à venir, tant dans ses orientations stratégiques, commerciales que financières. De même, le Conseil d'Administration valide la politique de gestion des risques de la Caisse régionale, tant sur les risques de contrepartie que sur les risques financiers, et est régulièrement informé des mesures arrêtées dans le domaine et de leurs résultats, notamment au travers des présentations semestrielles sur « la mesure du risque et le contrôle interne ».

Le Conseil d'Administration a donné délégation au Directeur Général, pour la gestion courante. Les pouvoirs du Directeur Général sont conformes aux recommandations en la matière de la FNCA. Le Directeur Général peut subdéléguer tout ou partie de ses pouvoirs, à son équipe de direction ou à tout autre agent de la Caisse régionale. Par ailleurs, le Conseil d'Administration délègue au Comité des Prêts et des Risques une partie de ses pouvoirs en matière d'octroi de crédit et d'autorisation de passage à perte. Le Comité des Prêts et des Risques, composé du Président, du Directeur Général et de cinq administrateurs, ou de leurs délégataires, se réunit hebdomadairement et examine les dossiers hors délégations internes. Son fonctionnement est régi par un règlement intérieur.

Le Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe a défini en 1999 une charte des administrateurs. Cette charte précise dans ses principales dispositions les fondements du mutualisme ainsi que le rôle et la responsabilité des administrateurs. Des travaux d'actualisation de cette charte sont en cours.

Enfin, en matière de déontologie et de connaissance d'informations privilégiées, la Caisse régionale considère que les membres du Bureau du Conseil font partie des initiés permanents et à ce titre, ne peuvent intervenir sur le titre de Crédit Agricole S.A en dehors des périodes recommandées par le déontologue de Crédit Agricole S.A. Une information particulière de tous les administrateurs a été réalisée en complément sur le sujet en fin 2003 avec la présentation de la charte de déontologie du Groupe Crédit Agricole. Cette information a été complétée par l'exposé des nouvelles dispositions relatives aux opérations personnelles, consécutif à l'entrée en vigueur de la directive MIF, présenté au Conseil d'Administration du 12/12/2008.

- Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Directeur Général propose au Président du Conseil d'Administration d'inscrire à l'ordre du jour les dossiers tenant à la situation financière et des risques de la Caisse régionale ainsi qu'à son organisation et son fonctionnement. Un procès-verbal des travaux du Conseil est établi, validé et enregistré.

Ainsi, la situation financière de la Caisse régionale a fait l'objet de 4 présentations détaillées au cours de l'exercice 2014. Elles sont effectuées par le Directeur financier sur la base des comptes sociaux et consolidés, de la situation des risques, et de l'activité commerciale (dont activité pour le compte de tiers, Predica, Amundi, ...). Elles incluent notamment les arrêtés des comptes consolidés trimestriels, semestriels et annuels.

Le bilan et le compte d'exploitation de la SCI « Les Palmiers de Petit-Pérou », qui porte les principaux investissements immobiliers de la Caisse régionale sont présentés annuellement. De même, le budget prévisionnel de l'année à venir dans ses composantes d'activité et de compte d'exploitation est présenté annuellement au Conseil d'Administration pour adoption.

La situation des risques est présentée trimestriellement pour les crédits, et semestriellement pour les résultats du contrôle interne.

Principaux points ayant fait l'objet de présentations devant le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 12 reprises au cours de l'exercice 2014. En moyenne, le taux de présence au Conseil d'Administration a été de 83,3 %.

Date	Présence	Sujets traités
28/01/2014	14/15	Information semestrielle sur la mesure et la surveillance des risques : partie contrôle central des risques
		Activité commerciale et soldes intermédiaires de Gestion au 31 décembre 2013 (Comptes individuels et consolidés)
		Mission IGL
		Dotations exceptionnelles pour l'Assemblée Générale de certaines Caisses locales (anniversaire)
		Assemblées Générales 2014 des Caisses locales
		Assemblée Générale de la Caisse régionale - projet de résolutions - déroulé
		Point sur les 6 jours du Crédit Agricole
21/02/2014	14/15	Rapport du Président 2013 au titre de la Loi sur la Sécurité Financière
		Comptes annuels de la SCI Les Palmiers au 31/12/13
		Présentation des résultats commerciaux et Focus au 31/01/14
		Convention réglementée administrateurs
		Limites d'engagement sur les contreparties
		AQR et étude de la solvabilité des banques par l'OCDE
		Point sur les Assemblées Générales : - Point sur le déroulement des Assemblées Générales de Caisses locales - Point d'étape sur l'organisation de l'Assemblée Générale de la Caisse régionale
		Bilan challenge inter Caisses locales sur les ventes de parts sociales
		Communication sur l'enquête CLCV
13/03/2014	15/15	Election du Président et du Bureau du Conseil d'Administration
		Election des membres du Comité des Engagements et des Risques
		Election des membres du Conseil de Discipline
		Election des membres de la Commission Paritaire
25/03/2014	10/15	Information semestrielle et rapport sur le contrôle interne
		Ratios réglementaires de la Caisse régionale au 31/12/2013
		Analyse de la rentabilité des opérations de crédits n-1
		Validation des Présidents et Vice-présidents de Caisses locales 2013
		Bilan des Assemblées générales de Caisses locales 2014
		Bilan de l'Assemblée générale de la Caisse régionale
29/04/2014	14/15	Mise à jour de l'information semestrielle sur la mesure et la surveillance des risques : partie contrôle central des risques
		Contrôle périodique : - Plan annuel audit et cartographie risques auditables - Dispositif de mesure et de surveillance des risques : partie contrôle périodique - Suivi des recommandations audit

		Plan de continuation d'activités (PCA) 2014-2015
		Activité commerciale au 31/03/2014
		Soldes intermédiaires de gestion au 31/03/2014
		Pacte Coopératif : plan de relance du sociétariat
		Règles d'éligibilité et d'exercice des mandats
		Création d'un comité provisions
		Automates hors sites bancaires
		Questions diverses : Intervention de JP. GUILLOU (RCR)
23/05/2014	10/15	Création d'un comité provisions
		Automates hors sites bancaires
		Caisses locales : - Bilan des Assemblées Générales de Caisses locales 2014 - Réflexion d'évolution des budgets
		Bâle II risques opérationnels (seuils de significativité 2014)
		Bâle II Crédit
		Augmentation de capital de BforBank
		Paiement du dividende en actions de SAS La Boétie
		Limite d'émission CDN et BMTN 2014
24/06/2014	11/15	Questionnaire ACP sur la protection de la clientèle
		Déploiement relation client Siège
		Point de situation sur le micro crédit
		Gestion des excédents de fonds propres
		LCR
		Politique financière de la Caisse régionale
		Franchise remboursement parts sociales 2014
		Maximum historique du Capital social des Caisses locales et procédures de gestion
29/07/2014	11/15	Revue de portefeuille 4ème trimestre 2013 et 1er trimestre 2014
		Présentation du rapport IGL
		Résultats commerciaux au 30 juin 2014
		Soldes intermédiaires de gestion au 30 juin 14
		Actualisation du budget prévisionnel 2014
		Actualisation LCT 2nd semestre 2014
		Objectifs de gestion activité pour compte propre
		Mise à jour de la documentation juridique de Crédit Agricole Home Loan SFH
		Information sur proposition d'acquisition d'actions de SAGIPAR
		Politique Crédit
		Limite d'engagement de 2 groupes
		Communication "développement du Crédit"
		Pac auto : offre nationale
		Talents gourmands 2014/2015
29/09/2014	14/15	Présentation du rapport IGL
		Plan annuel audit et cartographie des risques auditables
		Plans d'actions PCA 2014-2015
		Indice de Recommandation Client (IRC) 2014
		Caisse locale de Développement
		Charte de l'Administrateur et plan d'action de développement du sociétariat
		Suivi des recommandations audit
		Mesure de la surveillance des risques : -le dispositif par le contrôle périodique
		Information semestrielle par le contrôle central des risques

		Commercialisation de produits d'épargne réglementée aux clients de St Barthélémy
		Fermeture de l'annexe de Sainte-Anne
		Point sur la délivrance des moyens de paiement
		Limites crédit par marché et par filière
		Politique de distribution des PLS, PLSA et des prêts bonifiés à l'agriculture
		Adhésion au GIE Cobalt
		Augmentation de capital de BForBank
		Talents Gourmands 2014/2015 : plan d'action
28/10/2014	14/15	Mesure de la surveillance des risques : dispositif par le contrôle central des risques (2ème partie)
		Information semestrielle sur le contrôle interne
		Soldes intermédiaires de gestion
		RSE : situation au 30 juin 2014
		Limites taux et liquidité au 30/06/14
		Activité pour compte propre au 30/06/14
		Complément aménagement politique crédit sur l'avis risques indépendant
		Paiement de l'intérêt aux parts sociales
		Dissolution des caisses locales de développement
		Activité commerciale au 30/09/14 et parts de marché au 30/06/14
		Points verts : état des lieux
		Travaux de rénovation en agences
		Assemblées générales 2015 : - Caisses locales - Caisse régionale
25/11/2014	11/15	Bâle ll: crédit - Pilier 2 de Bale II
		Suivi de la limite globale au 30/06/2014
		Limites d'engagement sur les contreparties
		Paiement de l'intérêt aux parts sociales
		Points verts : état des lieux
		Activité commerciale au 30/09/14 et parts de marchés au 30/06/14
		Plan d'actions commerciales 2015
		Budget 2015 des Caisses Locales
		Dons de matériels informatiques : organisation de la distribution des matériels
		Relation Directe Visa Europe (RDVE), convention de représentation
		Ressources Humaines : point sur les élections professionnelles et mise en place des Instances Représentatives du Personnel
15/12/2014	12/15	Bale II Crédit
		Prévisions budgétaires 2015
		Gestion des excédents de fonds propres
		Rémunération des parts sociales

- **Evaluation des performances du Conseil**

Chaque administrateur de la Caisse régionale est par ailleurs sociétaire d'une Caisse locale. Dix d'entre eux sont également Président de Caisse locale. Les administrateurs sont renouvelables par tiers annuellement.

La moyenne d'âge des administrateurs est de 60 ans. Ils sont issus de milieux sociaux professionnels variés (techniciens agricoles, agriculteurs, cadre de la fonction territoriale, retraités, et chefs d'entreprise). Ils consacrent tous les mois une matinée complète aux travaux du Conseil, et pour certains d'entre eux un temps supplémentaire pour le Bureau et le Comité des Engagements et des Risques. Cet engagement vient se rajouter à leur participation à la vie de leur Caisse locale.

En 2014, la Caisse régionale a poursuivi et renforcé la dynamique de développement impulsée pour la promotion active du Mutualisme et le développement du sociétariat.

Cette stratégie volontariste s'inscrit dans le cadre du Plan à moyen terme dont le déploiement se poursuit autour du cap fixé à l'entreprise à horizon 2015.

Ce plan stratégique d'entreprise affirme le fort ancrage mutualiste du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe.

Ainsi, l'une des valeurs d'entreprise autour desquelles le Plan à moyen terme est construit traduit bien cet ancrage stratégique : *« Notre modèle mutualiste, plus que jamais moderne, est une vraie force »...*

C'est donc un véritable projet mutualiste qui est porté par le Plan à moyen terme et il traduit la forte ambition exprimée de rénover le sociétariat et de renforcer son attractivité, dynamiser la vie des Caisses locales, consolider leur rôle d'acteur engagé sur le développement économique et social du territoire, et d'intensifier les synergies entre collaborateurs et administrateurs.

Le fil conducteur de ce projet mutualiste est construit autour de 10 actions portant sur des sujets de fond et à forte dynamique de progrès.
Les travaux préparatoires permettant d'élaborer les plans d'actions nécessaires se sont poursuivis dans le cadre de groupes de réflexion associant directement des administrateurs qui s'impliquent résolument dans cette démarche.
Les résultats de ces travaux ont d'ores et déjà été présentés et validés dans les instances de pilotage du Plan à moyen terme. Les actions vont se poursuivre pour la mise en œuvre opérationnelle de ces actions.

Une nouvelle et importante étape a été franchie en 2014 par la Caisse régionale avec la validation par le Conseil d'Administration d'un ambitieux plan de développement du sociétariat, dont la mise en œuvre a été engagée.

Ainsi, à horizon 2016, la Caisse régionale ambitionne d'élargir sa base de sociétariat et de l'accroître de 10.000 sociétaires. Dans le même temps, l'objectif visé en termes d'augmentation de notre capital social est de 8,1M€.

Les premiers résultats de ce plan de développement sont déjà perceptibles au 31/12/2014 avec une base de sociétariat en accroissement net de 619 sociétaires et un capital social en augmentation de plus de 4 M€.

Cette dynamique sera encore renforcée autour des divers leviers d'action intégrés au Plan de développement du sociétariat afin que notre plan de marche puisse se poursuivre au rythme voulu.

S'agissant maintenant de l'activité mutualiste et de la vie coopérative enregistrée en 2014, les Caisses locales ont poursuivi une activité normale et régulière au travers de réunions des Conseils d'Administration tenues au moins une fois par trimestre.

Ces réunions classiques dans le fonctionnement des Caisses locales, ont été complétées par plusieurs réunions d'information portant sur des thématiques particulières ou des sujets relatifs à l'actualité de la Caisse régionale ou du Groupe.
C'est ainsi que la Caisse régionale, outre les classiques réunions semestrielles des Présidents, a pris l'initiative de fédérer les Caisses locales autour de sujets importants qui leur ont été présentés lors de réunions de Conseil d'administration spécifiques tenues début septembre sous l'appellation de « rentrée mutualiste ». Cette opération qui a rencontré un vif succès auprès des Caisses locales sera reconduite en 2015.

Concernant les Assemblées Générales annuelles des Caisses locales, elles se sont tenues selon le calendrier fixé et se sont déroulées normalement.
Des nouveautés importantes ont été apportées en 2014 au format de leur organisation afin d'en renforcer l'attrait auprès des sociétaires.
Désormais les interventions se déroulent selon un modèle interactif en format de tables rondes et la communication autour de ces évènements a été renforcée et modernisée avec le lancement de pré-convocations et de messages de rappels via des SMS. Ces nouveautés ont été fort appréciées des sociétaires.

Pour autant, le taux de participation aux Assemblées Générales est encore demeuré relativement stable et largement en-dessous de nos espérances en la matière. C'est là à l'évidence l'un des axes de progrès auxquels notre Plan à moyen terme s'efforcera de répondre efficacement.
Un challenge inter-Caisses locales sera d'ailleurs organisé afin de stimuler l'émulation et susciter de nouvelles initiatives permettant de renforcer l'attractivité des prochaines Assemblées Générales.

La vie mutualiste a été aussi marquée par diverses initiatives locales engagées surtout dans les domaines culturels, sportifs et sociaux. Deux d'entre elles ont plus particulièrement retenu notre attention.
Il s'agit d'abord de la très belle opération de dons de matériels informatiques inutilisés par la Caisse régionale suite à notre dernière bascule informatique. Un parc important de matériels en parfait état de marche a été ainsi remis à plusieurs écoles et associations lors d'une grande manifestation qui a connu un vif succès. A travers celle-ci, la Caisse régionale a affirmé par de nouvelles preuves concrètes son attachement à ses valeurs de proximité et de solidarité. Elle a en même temps affirmé avec force sa « Territoire Attitude ».

Une autre très belle initiative doit être saluée, celle prise par la Caisse locale de Pointe-à-Pitre dans le cadre de la grande course transatlantique « Route du rhum ».
En partenariat avec la Caisse locale de Saint-Malo, elle a organisé avec brio l'accueil sur place de Paul HIGNARD, le plus jeune compétiteur de l'épreuve.
Cette belle manifestation témoigne des valeurs de solidarité intra-Groupe portées par nos Caisses locales.

En 2014, la Caisse régionale aura franchi une nouvelle étape dans ses actions d'accompagnement des administrateurs de Caisse locale, avec la mise en œuvre d'un important plan de formation qui a été réalisé conformément au programme et à la planification fixés.
Celui-ci a d'abord concerné les nouveaux administrateurs, puis les Présidents de Caisse locale et enfin l'ensemble des administrateurs lors de séminaires organisés avec le concours de l'IFCAM.

Enfin, l'année 2014 aura été aussi marquée par la réactivation de la Commission Action Mutualiste et Développement, composée de sept membres (les trois Vice-présidents et deux administrateurs du Conseil d'administration de la Caisse régionale ainsi que deux Présidents de Caisse locale).

Les missions de cette instance sont centrées sur le développement du sociétariat, l'accompagnement des initiatives des Caisses locales et l'échange de bonnes pratiques.
Démarrés en septembre, les travaux de la Commission se sont tenus régulièrement à une fréquence mensuelle, dans cette première phase de démarrage.

Les réflexions menées nous ont permis d'avancer sur des sujets importants et à forts enjeux, au premier rang desquels la remise à plat du modèle de construction du budget de fonctionnement des Caisses Locales, dans le prolongement des premières réflexions menées en Conseil d'administration de la Caisse régionale. Les propositions formulées par la Commission ont été validées par le Conseil d'Administration et le budget 2015 des Caisses locales a été construit sur la base de ce nouveau format.

La Commission s'est également investie sur le sujet majeur des actions de promotion du Mutualisme et de développement du sociétariat, conformément aux orientations définies par le plan de développement du sociétariat en cours de déploiement.

Les actions engagées ont consisté à impulser le mouvement auprès des Présidents et Secrétaires de Caisse locale, à renforcer les synergies entre les Caisses locales et à assurer la promotion du challenge inter Caisses locales organisé à cet effet.

Enfin, la Commission a jeté les bases des premières réflexions sur le bonus carte sociétaire 2014 qui vont maintenant être approfondies.

A signaler également la dissolution des 2 caisses locales de développement.

- **Conventions « réglementées »**

  A ce jour, il n'existe aucune convention réglementée visée par l'article L 225-38 du Code de Commerce.

I.2 PRESENTATION DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DES COMITES (DES PRETS / D'AUDIT ET DES COMPTES / DES REMUNERATIONS / DES NOMINATIONS)

Le Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe ne dispose pas de comité d'Audit, de comité des Rémunérations, ou de comité des Nominations.

Par délégation du Conseil d'Administration, le Comité des Engagements et Risques est l'instance décisionnelle pour les engagements les plus importants en matière de crédit ou de passages à perte.

Le Comité est composé de :

- Christian FLEREAU, Président et agriculteur,
- Christian PREIRA, administrateur et chef d'entreprise,

- Alain MARTIAS, administrateur et cadre d'entreprise
- Guy ADOLPHE, administrateur et agriculteur,
- Daniel KELLER, administrateur et chef d'entreprise,
- Emile LAFORTUNE, administrateur et consultant,
- Paul CARITE, Directeur Général.

Le comité s'est réuni au cours de l'exercice 2014 à 38 reprises.

Au cours de l'exercice 2014, 86 dossiers représentant des demandes de financement pour un montant de 225 M€ ont été examinés par le Comité.

Le Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe ne dispose pas non plus de comité des Comptes. Les comptes sociaux et consolidés de la Caisse régionale sont audités par les commissaires aux comptes qui réalisent 5 missions de contrôles sur place. Un compte rendu formel de ces travaux est transmis à la Direction Générale à l'occasion de l'arrêté au 31 mars, 30 juin, 30 septembre et au 31 décembre en complément des attestations d'usage.

I.3 POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DELEGATION AU DIRECTEUR GENERAL

Conformément à la loi sur la coopération et aux statuts, le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Caisse régionale et faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social. Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs.

Le Conseil a conféré au Directeur Général l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'entreprise. Ces pouvoirs étant néanmoins limités dans les domaines suivants :

- Prise de participations : aucun pouvoir délégué dans le domaine.
- Achat ou vente d'immeubles : aucun pouvoir délégué dans le domaine.

- Octroi de crédit

Marchés	Encours jusqu'à
Particuliers	800 K€
Professionnels	750 K€
Agriculture	750 K€
Entreprises	1 000 K€
Collectivités publiques	0 K€

Pas de délégation sur la promotion immobilière et sur les collectivités publiques et assimilées.

Au-delà de ces limites, le Comité des Engagements et des Risques est seul compétent jusqu' aux plafonds de 2 000 K€ pour les particuliers, 3 000 K€ pour les professionnels et marché de l'agriculture, 5 000 K€ pour les entreprises, 18 000 K€ pour les collectivités publiques et assimilées.

Ces montants sont associés au respect de la politique risques de crédits.

* * *

II. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Définition du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant d'assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Ce dispositif et ces procédures comportent toutefois des limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise par les objectifs qui lui sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale ;
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent un certain nombre de moyens, d'outils et de reportings au Conseil, à la Direction Générale et au management notamment, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation *(système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctrices, …).*

Les effectifs des trois fonctions contrôle s'élèvent à 14 personnes au 31 décembre 2014, dont 5 affectées au contrôle périodique, 3 affectées au contrôle de la conformité et à la sécurité financière, 3 au contrôle Central des risques et 3 affectés au contrôle permanent.

Il est rappelé que le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, s'inscrit dans un cadre de normes et de principes rappelés ci-dessous et déclinés d'une façon adaptée aux différents niveaux du Groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

II.1. TEXTES DE REFERENCE EN MATIERE DE CONTROLE INTERNE

- **Références internationales, émises notamment par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.**

- **Références légales et réglementaires :** Code monétaire et financier, règlement 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (abrogé et remplacé par l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution); recueil des textes réglementaires relatif à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLRF) ; règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

- **Références propres au Crédit Agricole**
  - Recommandations du Comité Plénier de Contrôle Interne des Caisses régionales ;
  - Corpus et procédures relatives notamment à la comptabilité (plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents ;
  - Charte de déontologie du Groupe Crédit Agricole.

- **Références internes à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe**
  - Charte de contrôle interne, présentée le 29/06/2010 au Conseil d'Administration, actualisée le 09/12/2010 ;
  - Cartographie des risques « auditables » dont découle le Plan pluriannuel d'audit, actualisé et présenté en Conseil d'Administration le 07/05/2013 et le 29/10/2013.
  - Charte de Contrôle Comptable, actualisée en décembre 2013.
  - Plan de contrôle conformité, adopté en Comité de Contrôle Interne et Sécurité le 05/12/2007.
  - Politique Risques Opérationnels, adoptée en Comité de Contrôle Interne et Sécurité le 14/01/2011 et le dispositif d'alerte risques opérationnels validé le 28/06/2011.
  - Politique de gestion des Prestations Essentielles Externalisées, adoptée en Comité de Contrôle Interne et Sécurité le 05/11/2007.
  - Procédures et guides de contrôles qui ont fait l'objet de nombreuses actualisations en 2011 (Entrée en Relation, CNIL, sécurité, gestion des comptes de passage, des caisses, des factures...) et intégrés dans un outil accessible du poste de travail de chacun.
  - Politique Risques Crédits, actualisée le 29/07/2014.

II.2. PRINCIPES D'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

- **Principes fondamentaux**

Les principes d'organisation et les composantes du dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe délibérant (stratégies risques et financiers, limites fixées aux prises de risques et utilisation de ces limites, activité et résultats du contrôle interne) ;
- d'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- de normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour.

.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers opérationnels ou comptables (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques ;

- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques.

- **Pilotage du dispositif**

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, trois responsables distincts du Contrôle périodique (Audit-Inspection), du Contrôle Permanent et du Contrôle de la conformité ont été désignés. Les Responsables du Contrôle Périodique et du Contrôle Permanent sont directement rattachés au Directeur Général de la Caisse régionale et rapportent notamment à son Conseil d'Administration.

Par ailleurs, un responsable de la filière « risques » a été désigné. Il s'agit du responsable du Contrôle Permanent.
Il a notamment vocation à alerter les organes, exécutif et délibérant, de toute situation pouvant avoir un impact significatif sur la maîtrise des risques.

- **Rôle de l'organe délibérant : Conseil d'Administration**

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A ce titre, il est régulièrement informé des **limites globales** fixées en tant que niveaux acceptables de ces risques. Les **niveaux d'utilisation de ces limites** lui sont également communiqués.

En cas d'incidents significatifs, tels que définis par la procédure d'alerte, l'organe délibérant en est informé à partir du moment où les seuils ou critères définis sont atteints.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne. En outre, il est informé, au moins deux fois par an de l'activité et des résultats du contrôle interne.

Le dispositif de surveillance par l'organe délibérant est le suivant :

- Principe de reporting auprès des organes de gouvernance sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que sur les incidents révélés par ces systèmes.
- En cas de survenance d'incidents, des modalités d'information ont été mises en place pour assurer l'information des organes exécutifs et délibérants. Ces modalités sont fixées dans une procédure du 27/12/2007 référence :CP/RO/07/12-07.

Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est systématiquement communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux principes du groupe Crédit Agricole. Le bureau du Conseil se réunit spécifiquement afin d'assister l'organe délibérant dans l'exercice de sa mission.

Ses réunions du 28/01/2014, du 21/02/2014, du 25/03/2014, du 23/05/2014, du 24/06/2014, du 29/07/2014, du 29/09/2014, du 28/10/2014, du 25/11/2014, du 15/12/2014, ont été notamment consacrées au contrôle interne, à la mesure des risques, à l'activité de l'audit.

Le rapport annuel sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2014 sera présenté au Conseil d'Administration du 24/03/2015 et sera transmis aux Commissaires aux comptes, une information semestrielle arrêtée au 30 juin 2014 ayant été présentée devant le Conseil d'Administration du 28/10/2014.

- **Rôle de l'organe exécutif**

Le Directeur Général est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

Le Directeur Général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées, notamment par le Comité de Contrôle Interne (mensuel) ou le Comité Financier (mensuel).

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées, notamment dans le cadre du Comité de Contrôle Interne qui se réunit mensuellement sous la présidence du Directeur général.

- **Contrôle interne consolidé : Caisses locales et filiales**

Conformément aux principes du Groupe, le dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

- la SCI les Palmiers de Petit Pérou, qui détient la majeure partie de ses actifs immobiliers d'exploitation,
- le fonds commun de placement « FCP Force CAM Guadeloupe Avenir », dédié à l'investissement des excédents de fonds propres de la Caisse régionale,
- l'ensemble des Caisses locales affiliées (cf. liste nominative en annexe au présent rapport), pour lesquelles des diligences analogues sont réalisées.

Le périmètre de contrôle interne comprend également l'ensemble des Caisses locales affiliées (cf. liste nominative en annexe au présent rapport), pour lesquelles des diligences analogues sont réalisées

L'organisation et le fonctionnement des Caisses locales sont étroitement liés à la Caisse régionale et contrôlés par celle-ci. L'ensemble constitué de la Caisse régionale et des Caisses locales affiliées bénéficie d'un agrément collectif en tant qu'établissement de crédit.

II.3. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE MAITRISE DES RISQUES AUXQUELS EST SOUMIS L'ENTREPRISE

a. Mesure et surveillance des risques

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels, comptables) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne.
Ces dispositifs ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre de la démarche du groupe Crédit Agricole sur le ratio international de solvabilité « Bâle II ».

Le principal facteur de risques auquel est exposé la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, à savoir le risque crédit, fait l'objet d'un suivi particulier. C'est ainsi que la Caisse régionale de Guadeloupe a défini de façon précise, dans une politique risques ses critères d'intervention qu'elle revoit chaque année. Cette politique fixe un dispositif de limites qui comporte :

- des **limites globales**, des règles de division des risques, etc., formalisées sous la forme de Politique Risques. Ces limites, établies en référence aux fonds propres et/ou aux résultats de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant ;
- des **limites opérationnelles** (contreparties / groupe de contreparties) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant, etc.
- des **limites par filières risquées** qui permettent de limiter les prises de risques sur les filières qui présentent le plus de risques.
  Elles tiennent compte des 3 approches suivantes, approche provisions par filières, approche concentration sectorielle, approche pilier 2 de bale 2.

En outre, les principales expositions en matière de risques de crédit aux entreprises bénéficient d'un mécanisme de contre-garantie interne au Groupe.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, par une revue périodique des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les « affaires sensibles », et par une révision au moins annuelle de tous les autres. La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen mensuel au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est mesurée à intervalles réguliers par le Crédit Agricole de Guadeloupe.

Les anomalies identifiées, les classifications comptables non conformes ainsi que les cas de non-respect des limites globales ou des équilibres géographiques et sectoriels sont rapportés aux niveaux hiérarchiques appropriés :

- Direction Finances et Engagements,
- Direction Générale.

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe identifie les incidents significatifs en fonction :

– des critères et seuils définis dans les procédures régissant les dispositifs de limites dans le domaine des risques de crédit ;
– des critères et seuils qui ont été fixés afin d'identifier comme significatifs les incidents révélés par les procédures de contrôle interne et leurs modalités de mise en œuvre. Ces critères couvrent l'ensemble des risques encourus, et ont été validés en Conseil d'Administration du 23 mai 2014.

Dans le cadre du respect du dispositif de liquidité, plusieurs présentations ont été effectuées en Conseil d'Administration du 24/06/2014, du 29/07/2014, du 28/10/2014, et du 15/12/2014.

b. Dispositif de Contrôle permanent

Le dispositif de contrôle permanent s'appuie sur un socle de contrôles opérationnels et de contrôles spécialisés effectués par des agents exclusivement dédiés.

Au sein des services / unités / directions / métiers, des manuels de procédures décrivent les traitements à réaliser ainsi que les contrôles permanents opérationnels afférents ; ils portent notamment sur le respect des limites, de la stratégie « risque », règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct dénouement, etc.

Par ailleurs, des unités spécialisées de Contrôle permanent de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par la Caisse régionale, sont regroupées sous l'autorité du Responsable des Contrôles permanents. Un Responsable du Contrôle de la Conformité est rattaché à celui-ci.

Le plan de contrôles permanents, mis en œuvre sur le périmètre de contrôle interne, est élaboré, formalisé, mis à jour régulièrement sous la responsabilité de l'équipe Contrôle Permanent, en collaboration avec les experts métiers.

Lorsqu'ils n'ont pas été intégrés dans les systèmes automatisés de traitement des opérations, les points à contrôler ont été exhaustivement recensés et sont régulièrement actualisés, en s'appuyant notamment sur la cartographie des risques opérationnels.

Les résultats des contrôles sont formalisés, tracés par le biais de fiches de contrôle informatisées dans l'outil de contrôle permanent SCOPE depuis juillet 2011, et font l'objet d'un reporting de synthèse périodique au niveau hiérarchique adéquat *[directeurs d'agence, directeurs d'agences centrales, responsables de domaine, responsable comptable, Directeur Financier, comité de contrôle interne]*. Les responsables des fonctions de contrôle sont également destinataires des principaux reportings et il en est fait un compte rendu dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'Administration, à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux comptes et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctrices.

L'extension du dispositif à des unités ou agences non encore couvertes est effective depuis février 2008 et la mise à jour du plan de contrôle a été réalisée au cours du quatrième trimestre

2011 (réorganisation des agences et rédaction des plans de vérifications associés aux contrôles). Dans le cadre de la démarche Groupe, le plan d'action visant à renforcer le dispositif de contrôles permanents de la Caisse régionale a été mis en œuvre.

Les procédures et les contrôles portent également sur les Caisses locales affiliées, dans le cadre du pouvoir général de tutelle exercé par la Caisse régionale sur leur administration et leur gestion, en ce qui concerne, le fonctionnement statutaire de la Caisse locale, l'animation de la vie locale, la souscription de parts sociales. Les contrôles de premier degré sont assurés par le Directeur d'agence concerné, en qualité de Secrétaire de la Caisse locale du ressort de l'agence. Les contrôles de deuxième degré sont réalisés par les services compétents de la Caisse régionale.

c. Dispositif de contrôle des risques de non-conformité

Ce dispositif vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, à la prévention de la fraude interne et externe et à la protection de la clientèle. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, contrôles permanents de conformité, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc.

Des actions ont été engagées au sein de la Caisse régionale depuis 2012 concernant, le renforcement du dispositif des contrôles de conformité, la mise en place de la 3ème directive relative à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme.

En 2014 les actions sur la protection de la clientèle (respect des normes professionnelles, traitement des réclamations, droit au compte, mobilité bancaire, tarification etc…) ont été poursuivies.

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable de la Conformité de la Caisse régionale, sous le pilotage de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A. Des axes d'amélioration ont été identifiés et font l'objet d'un plan de mise en conformité.

.

d. Des dispositifs de contrôle particuliers recouvrent :

- Le système d'information est sous traité auprès des GIE CA-Services et CA-Technologies, qui assurent la mise en œuvre des procédures et contrôles visant à assurer un niveau de sécurité satisfaisant. Une évaluation du niveau de sécurité est régulièrement réalisée et le Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est informé des mesures de contrôle interne initiées. De plus, en 2014, une opération dite « Cyber-checkup » permettant d'évaluer la capacité de résistance aux cyber-attaques, a été réalisée par les équipes Crédit Agricole SA. Cette opération « Cyber-checkup » a permis d'évaluer les principales failles face aux cyber-attaques pour le système NICE. Par ailleurs, les GIE rédigent annuellement un rapport de contrôle interne, transmis aux Caisses régionales adhérentes ou clientes.

- Les Caisses régionales qui ont maintenant un système commun NICE exploité sur l'infrastructure commune au Groupe « Greenfield » assurant ainsi une meilleure résilience et une meilleure maîtrise des risques informatiques.

- Le déploiement et le test de plans de continuité d'activités, intégrant les plans de replis utilisateurs et plans secours informatiques et les actions menées en lien avec les travaux de « cartographie des risques » dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « Bâle II ».

- Le dispositif national de gestion de crise (auquel est associé la Caisse régionale par l'intermédiaire de ses correspondants désignés) et qui est testé chaque trimestre.

- La participation des distributeurs (CR, LCL, etc.) aux tests des producteurs (« Assurances », « Moyens de paiements », « Services Financiers Spécialisés » et « Titres retail »).

- L'ensemble des prestations réalisées par les Caisses régionales du Finistère et des Côtes D'Armor pour le compte du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, dans le cadre de « l'infogérance administrative et bancaire ». Ces prestations ont fait l'objet d'une contractualisation achevée au cours de l'année 2008 et en janvier 2011, qui inclue les modalités de l'exercice du contrôle des activités infogérées. Par ailleurs, les Caisses régionales du Finistère et des Côtes d'Armor rédigent et transmettent annuellement un rapport de contrôle interne sur ces activités.

- La prévention et le contrôle des risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc.

e. Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

– Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

La Direction comptable et financière de la Caisse régionale assure la responsabilité de l'élaboration de ses états financiers (comptes individuels et comptes consolidés) et de la transmission à Crédit Agricole S.A. des données collectées, nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale se dote, conformément aux recommandations du Groupe, en matière de contrôle permanent de l'information comptable et financière, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Le contrôle permanent de dernier niveau de l'information comptable et financière (contrôle 2ème degré 2nd niveau) est assuré par un contrôleur permanent comptable, rattaché hiérarchiquement au Responsable du Contrôle Permanent de la Caisse régionale.

Une charte du contrôle comptable, révisée en décembre 2013, définit notamment le périmètre de couverture des contrôles, les rôles et responsabilités au sein de la Caisse régionale (Direction financière, Comptabilité générale, centres comptables décentralisés), les procédures d'organisation et de fonctionnement des contrôles permanents (niveaux de contrôle, contenu et périodicité des reportings, relations avec les autres fonctions de contrôle).

Le dispositif de contrôle comptable est complété par l'approbation des comptes des Caisses régionales réalisée par Crédit Agricole S.A. en application de l'article R 512-11 du Code monétaire et financier préalablement à leur Assemblée Générale ainsi que par les contrôles de cohérence réalisés dans le cadre du processus de consolidation.

– Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière

La documentation de l'organisation des procédures et des systèmes d'information concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière est assurée par le livre des procédures comptables de la Caisse régionale et par la cartographie des outils et processus concourant à la production et au contrôle de l'information comptable et financière. La formalisation des procédures relatives à la piste d'audit doit également être réalisée.
L'information financière publiée par la Caisse régionale s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

– Données comptables

La Caisse régionale établit des comptes individuels et consolidés selon les normes comptables du Groupe Crédit Agricole, diffusées par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole S.A.
La Caisse régionale met en œuvre les systèmes d'information comptable, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit Agricole S.A., lui permettant d'élaborer les données dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

– Données de gestion

Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention des sources et de la définition des modes de calcul afin d'en faciliter la compréhension.

Les données de gestion publiées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe font l'objet de la mise en œuvre de contrôles comptables (notamment celles relevant de l'application de la norme comptable IFRS 7) permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables, de la conformité aux normes de gestion fixées par l'organe exécutif et de la fiabilité du calcul de l'information de gestion.

Les données de gestion sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer la comparabilité dans le temps des données chiffrées.

– Description du dispositif de Contrôle permanent de l'information comptable et financière

Les objectifs du Contrôle permanent de l'information comptable et financière visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière en termes de :

- conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du Groupe Crédit Agricole,
- fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,

- sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de la Caisse sur l'information publiée,
- prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Pour répondre à ces objectifs, la Caisse régionale a décliné les recommandations générales de déploiement du contrôle permanent dans le domaine du contrôle de l'information comptable et financière.

- cartographie des risques opérationnels étendue aux processus comptables et couvrant les risques de fraudes,
- déploiement en cours de plans de contrôles comptables dans les services opérationnels (centres comptables décentralisés et direction comptable et financière).
- déploiement du guide de contrôle comptable, suivi du dispositif de rapprochement comptabilité-risques selon la procédure définie par le groupe Crédit Agricole.

Le Contrôle permanent de l'information comptable et financière s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels :

- contrôles de la comptabilité de 1er degré assurés par les centres comptables décentralisés, rattachés aux Directions / Métiers de la Caisse,
- contrôles de 2ème degré / 1er niveau exercés par la Direction comptable et financière.
- contrôles de 2ème degré / 2ème niveau exercés au niveau du Contrôle permanent par des effectifs exclusivement dédiés au contrôle (contrôleur financier et comptable).

Cette évaluation permet au Responsable du Contrôle Permanent de la Caisse régionale, de définir un plan de contrôles et la mise en place d'actions correctives, afin de renforcer, si besoin, le dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

Le Responsable du Contrôle Permanent rend compte périodiquement au Directeur Général de la Caisse régionale de l'avancement des travaux du Contrôle permanent de l'information comptable et financière et de l'évaluation de ce dispositif de Contrôle permanent mis en place dans la caisse régionale.

– Relations avec les Commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les Commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés ;
- examen limité des comptes consolidés semestriels ;
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes présentent au Conseil d'Administration de la Caisse régionale les conclusions de leurs travaux.

f. Contrôle périodique (Inspection Générale / Audit)

Le service Inspection Générale / Audit, exerçant exclusivement son rôle de contrôle périodique (3ème degré), en application de la réglementation en vigueur, et indépendant des unités opérationnelles, intervient sur la Caisse régionale (siège et réseaux) mais aussi sur toute entité relevant de son périmètre de contrôle interne.

Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées, conformément à un plan annuel validé par la Direction générale.
Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des

risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de Contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

L'activité du service Audit Inspection de la Caisse régionale s'effectue dans le cadre de l'Animation Audit Inspection exercée par l'Inspection Générale Groupe (IGL). De fait, les plans annuels et pluriannuels, comme la cartographie des risques auditables de la Caisse régionale, sont réalisés sur la base de référentiels nationaux et l'audit de la Caisse régionale bénéficie des outils méthodologiques mis à disposition par IGL (guides d'audit, formations, encadrement de missions transverses, outils d'analyse de données, outil de gestion des missions et des suivis des recommandations).

Les missions réalisées par le service Inspection Générale / Audit, ainsi que par l'Inspection Générale Groupe ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées dans des délais raisonnables, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité et au Responsable du service Audit-Inspection d'effectuer les retours nécessaires aux organes exécutif et délibérant.

C'est dans ce cadre que la Caisse régionale a fait l'objet d'une mission monographique d'inspection d'IGL, courant janvier 2014, dont le suivi mensuel s'est traduit en 2014 par des présentations en Comité de Contrôle Interne. Le Conseil d'Administration a été informé semestriellement de l'avancée des travaux.

* * *

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole, décrites ci-avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôles.

Le Président du Conseil d'Administration.

LISTE DES CAISSES LOCALES AFFILIEES
A LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DE GUADELOUPE

Nom de la Caisse Locale :	**Siège social** :
ABYMES	Rue du dispensaire Dothémare 97139 ABYMES
BASSE-TERRE	Cours Nolivos 97100 BASSE-TERRE
CAPESTERRE - GOYAVE	Rue de la République 97130 CAPESTERRE
GOSIER	Boulevard Amédée Clara 97190 GOSIER
MARIE-GALANTE	Immeuble DIALLO 97112 GRAND-BOURG
LAMENTIN – SAINTE-ROSE	Cité Jean-Jaurès 97129 LAMENTIN
POINTE-A-PITRE MIQUEL	Boulevard Légitimus 97110 POINTE-A-PITRE
MORNE-A-L'EAU – PETIT-CANAL	Place de la Mairie 97111 MORNE-A-L'EAU
MOULE	59 rue Jeanne D'Arc 97160 MOULE
POINTE –A-PITRE	23 rue Frébault 97110 POINTE-A-PITRE
PETIT-BOURG / BAIE-MAHAULT	ZAC Moudong Sud – Z.I de Jarry 97122 BAIE-MAHAULT
POINTE-NOIRE	Le Bourg 97116 POINTE-NOIRE
PORT-LOUIS / ANSE-BERTRAND	Route du stade 97117 PORT-LOUIS
SAINTE-ANNE	Rue Lethière 97180 SAINTE-ANNE
SAINT-FRANCOIS	Section Cayenne 97118 SAINT-FRANCOIS
TROIS-RIVIERES	Immeuble GABRIEL, Bourg 97114 TROIS-RIVIERES